



siège social : 16 rue Nicolai
69007 LYON
☎ : 04 37 65 21 21

Livret d'accueil

« LES MOINEAUX »

Service Ambulatoire d'Aide à l'Intégration

- Présentation
- Historique
- L'équipe
- L'accueil de l'Enfant
- Le séjour de l'Enfant
- Relations avec les familles
- Questions
- Règlement
- Charte des droits et libertés
- Plans de situation



Le livret d'accueil, a été conçu et écrit par les équipes éducative, pédagogique, soignante. Il présente le fonctionnement des Moineaux aux parents et enfants qui bénéficient du soutien que leur apporte l'établissement.

« Dans la vie, il n'y a pas de solutions, il y a des forces en marche.
Il faut les créer et les solutions suivent ».

Antoine de Saint Exupéry,
"Vol de nuit"



Madame, Monsieur,

Votre enfant va être accueilli aux Moineaux. Il est arrivé parmi nous à la suite d'un cheminement particulier dans différents services ou établissements scolaires. Cependant, sa présence ici relève de votre décision aux propositions d'aide et enfin de l'acceptation de cette aide par votre enfant.

Que ce soit pour un accueil en ITEP ou dans le service ambulatoire, toutes les équipes éducative, thérapeutique et pédagogique de l'établissement seront à l'écoute de votre enfant et feront en sorte que son séjour soit profitable à son développement.

Ce temps de soutien et d'aide ramènera, nous l'espérons, votre enfant vers un milieu scolaire ordinaire ou le conduira vers une scolarité la plus adaptée possible à sa personnalité.

Notre volonté est de donner à votre enfant un équilibre qui lui permettra :

- *d'accéder à une autonomie en rapport à son âge*
- *de trouver en lui les ressources pour grandir*
- *d'établir des relations apaisées avec les enfants et les adultes qu'il rencontrera dans sa vie*
- *de se réapproprier le désir d'apprendre et de retrouver, dans la mesure du possible, un parcours scolaire classique*

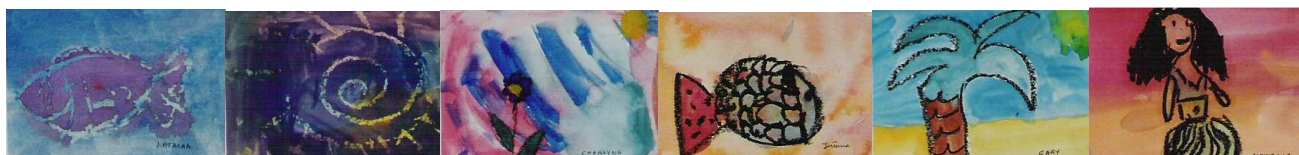
Le développement de l'enfant s'inscrivant dans la durée, nous restons attentifs aux rythmes de chacun. Ces rythmes, nous conduisent à adapter notre accompagnement.

Ce travail ne pourra se faire sans vous. Aussi, vous serez sollicités pour tout ce qui concerne le projet personnalisé de votre enfant.

L'évolution d'un enfant nécessite un temps de soutien important, c'est pourquoi durant le séjour de votre enfant, ensemble nous tâcherons de prendre les décisions le concernant qui nous paraissent les mieux adaptées.

Ce « livret d'accueil » présente le fonctionnement des Moineaux et répondra à certaines de vos questions. Les différents professionnels de l'établissement restent à votre disposition.

Le Directeur





1945 Création

Les Moineaux ont été créés à la fin de la deuxième guerre mondiale pour les enfants orphelins de guerre.

Hier

1968

L'établissement déménage il est transféré de Lyon à Civrieux.

1981

L'établissement devient mixte.

Aujourd'hui

Les Moineaux c'est :

- Deux services sur 7 hectares de parc boisés, un étang et un terrain de jeu :
 - Un I.T.E.P. (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique)
 - Le S.A.A.I (Service Ambulatoire d'Aide à l'Intégration)
- 6 lieux de vie éducative.
- Une école,
- 72 enfants âgés de 6 à 14 ans
- 62 professionnels ;

■ Des valeurs

Le respect de la personne humaine

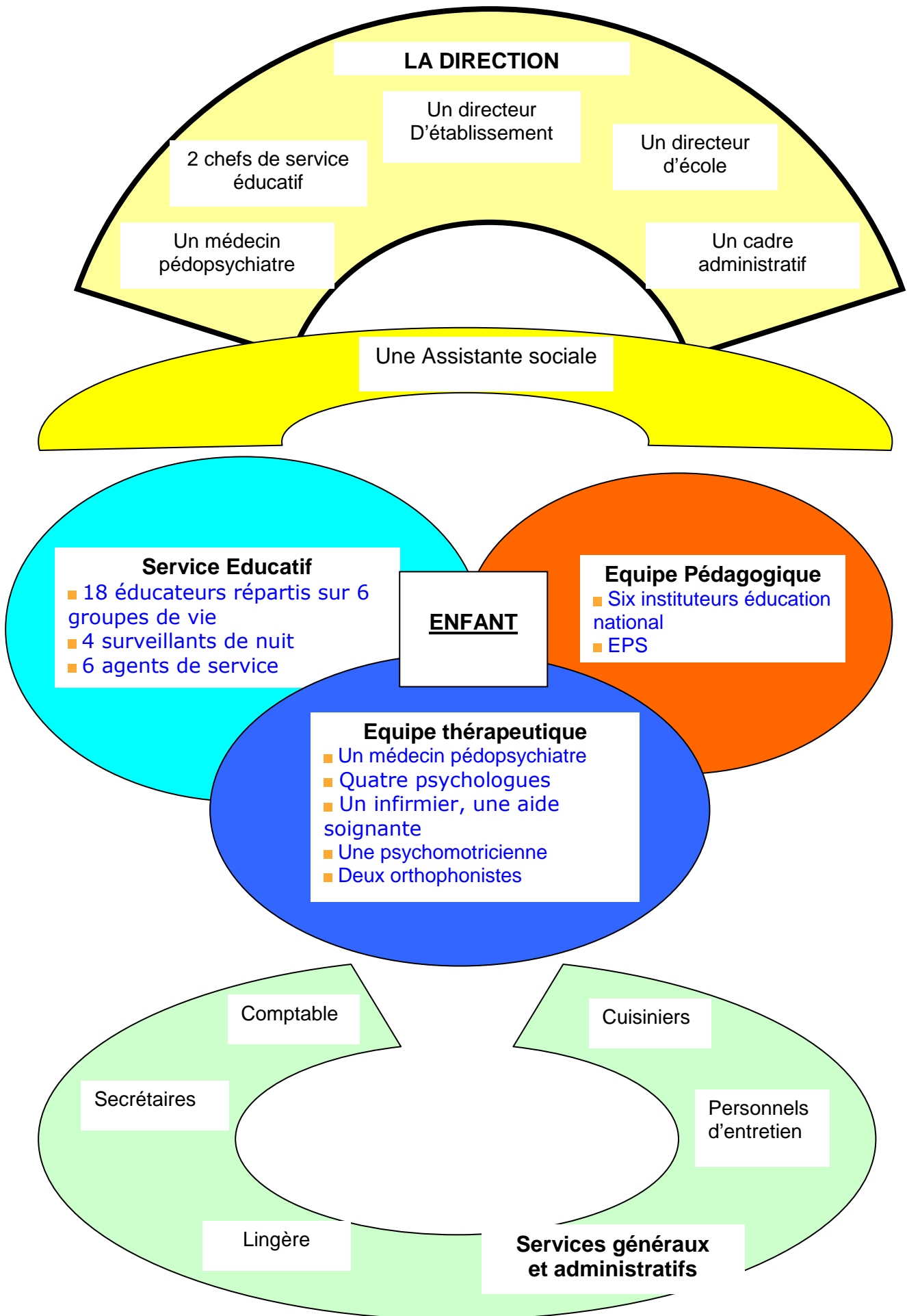
La croyance en la capacité d'évolution de chacun.

Non confessionnel l'établissement est dans une démarche de respect de la laïcité (respect des croyances, de la spiritualité, de la culture de chaque enfant et de chaque famille) dans les limites de la vie en collectivité.

■ L'association

L'association départementale de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA), gère plusieurs établissements dans le Rhône et les Moineaux dans l'Ain.

L'ADSEA adhère à l'UNASEA, Union Nationale des Associations des Sauvegardes de l'Enfance et de l'Adolescence.



Redonner confiance à l'enfant

Le rôle de l'équipe de Direction

Le directeur des Moineaux, avec la chef de service éducatif, le directeur d'école, le médecin pédopsychiatre, la psychologue institutionnelle, sont là pour veiller à la cohérence du travail de toutes les équipes.

Le rôle des éducateurs

Après de l'équipe éducative, l'enfant trouvera des espaces dans lesquels il pourra s'exprimer, parler de ses réussites, de ses projets, de ses bonheurs et de ses tristesses grandes ou petites. Il sera écouté avec bienveillance.

Cet espace de liberté sera garanti par des règles de vie.

Plus spécifiquement, l'éducateur accompagne les enfants dans les gestes et les moments de la vie quotidienne avec les autres enfants. Dans le déroulement de la journée, lors des moments difficiles et des actes de rupture, les éducateurs s'efforceront de maintenir ou restaurer le lien avec l'enfant.

Les rôles de l'équipe thérapeutique

Sous la responsabilité du médecin pédopsychiatre, l'équipe est à l'écoute de l'enfant afin d'établir avec lui une relation personnalisée. Le but recherché est qu'il se comprenne et s'exprime plus facilement.

- En rencontrant le médecin et les psychologues l'enfant pourra parler pour sortir les soucis qui sont dans sa tête.
- En rencontrant l'orthophoniste l'enfant sera aidé pour ses difficultés concernant le langage oral et écrit.
- En rencontrant la psychomotricienne l'enfant sera aidé à mieux percevoir son corps et être à l'aise avec lui-même.
- A l'infirmerie, l'infirmier et l'aide soignante soignent les « bobos ». Ils accueillent les enfants soumis à une grande fatigue. Ils assurent le suivi médical de la santé.

Les rôles de l'équipe pédagogique

Avec l'aide des enseignants qui lui redonne confiance dans ses capacités, votre enfant pourra se réconcilier avec les apprentissages et retrouver un plaisir d'apprendre. Ils montrent à votre enfant qu'il est capable d'apprendre.

L'exigence du suivi des programmes nationaux visera à aider votre enfant à progresser et à retrouver un niveau adapté à son âge.

En prenant sa place dans un groupe classe, votre enfant poursuivra son apprentissage de citoyen, en intégrant les règles scolaires et en perfectionnant sa connaissance des autres dans le but de mieux les respecter.

Le rôle de l'assistante sociale

L'assistante sociale vous rencontre lors de l'admission et l'orientation. Elle vous aide dans certaines démarches administratives. Elle assure la liaison avec les services sociaux extérieurs à l'établissement. Elle peut se rendre à votre domicile sur sa proposition ou à votre demande.



Comment va se passer l'entrée de votre enfant ?

- Le directeur a reçu votre demande sur proposition de la MDPH.
- Vous avez été invités à une rencontre dans l'établissement par la commission d'admission. Une présentation de la maison et de son organisation vous a été faite. Nous avons été attentifs à l'expression de vos difficultés et vos demandes.
- La décision finale d'admission est prise par le directeur de l'établissement après confirmation de votre demande.
- Le livret d'accueil vous a été remis, avec le règlement intérieur et la charte des droits et libertés de l'usager. Un contrat de séjour vous a été proposé. Des aménagements à ce contrat sont possibles.
- Le contrat de séjour a été signé conjointement par vous et le directeur de l'établissement. Ce contrat est la base de notre engagement mutuel.
- Le premier jour de la rentrée, vous serez accompagnés, par un cadre présent à la commission d'admission, sur le groupe de vie dans lequel votre enfant va partager son quotidien. Ce cadre fera les présentations du lieu, du groupe d'enfants et des éducateurs.
Votre enfant sera pris en charge par les anciens qui lui feront visiter le parc ainsi que les endroits importants de leur espace de vie.
- Ce temps peut être propice à un échange avec les éducateurs.



Comment va se passer le séjour de votre enfant ?

- En dehors de la scolarité et des soins, votre enfant va vivre des temps éducatifs au sein d'un même groupe de 12 enfants.
Situé dans un appartement, le groupe est constitué de garçons et de filles de 4 à 14 ans.
Chaque groupe est encadré, accompagné par 3 éducateurs.
- Tout au long de l'accueil, l'établissement a l'obligation de transmettre à la MDPH un rapport concernant l'évolution éducative, pédagogique et de santé de votre enfant.
- Vous resterez associé aux décisions importantes concernant le projet de vie de votre enfant.
- Aux Moineaux, l'ensemble des professionnels s'intéresse à l'enfant et à ses relations avec les adultes et les autres enfants.



Déroulement de la journée

La scolarisation de votre enfant est effectuée dans l'école de votre quartier.

Votre enfant est pris en charge par les chauffeurs les lundis, mardis.

Il est accueilli au Moineaux entre 15h et 15h30.

Sa prise en charge spécifique (soutien scolaire, joujouthèque, orthophonie, psychomotricité, psychodrame, psychothérapie) s'organise jusqu'à 16h30.

A 16h30, votre enfant est accueilli sur son groupe (goûter, jeux, échanges, travail scolaire).

Le mercredi pas d'école

Votre enfant arrive à 10h. Dans la matinée il participe à des jeux intérieurs ou dans le parc. Un temps de travail scolaire est possible.

12h Repas pris sur le groupe et préparé par la cuisine.

14h Activités diverses aux Moineaux ou à l'extérieur (cinéma, piscine, musée, balade, sortie culturelle...).

17h Retour (Goûter, travail scolaire...).

18h Départ dans votre famille.

Le soir

Il vous est demandé de venir chercher votre enfant, une fois par mois, pour une rencontre avec l'équipe éducative afin de discuter de son vécu sur le groupe.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le projet du service disponible auprès du Directeur.

Les vacances

- Durant les temps des petites vacances scolaires une semaine est passée à la maison le reste du temps, votre enfant partage les activités de son groupe de vie.
- La journée est semblable à celle du mercredi.
- En Juillet, votre enfant, en fonction de ses possibilités, choisira un camp de huit jours en dehors de son groupe de vie.
- L'été, votre enfant passe 5 semaines dans votre famille (juillet /août). Le reste du temps se déroule aux Moineaux.



Points importants

La présence assidue et régulière de votre enfant est nécessaire à son épanouissement.

Votre adhésion à son orientation aux Moineaux est une condition très importante lui permettant de profiter au maximum de son séjour.

Ainsi la confiance que vous accordez aux Moineaux fait partie intégrante de la collaboration à son développement.

Concernant la vie quotidienne

- La sécurité des objets de valeurs ne peut être assurée
- Il est interdit de sortir de l'établissement sans l'autorisation d'un adulte.
- Le respect des autres et de soi est premier. (On évite les passages à l'acte contre soi et contre les autres)



Points importants de la charte des droits, des devoirs et des libertés

- *Il est préservé « le droit d'adhérer et de pratiquer sa religion dans les limites de la vie en collectivité ».*
- *Il est préservé « le droit que votre enfant a d'avoir son intimité et son intégrité dans le respect de lui-même et des autres ».*
- *Il est préservé « le droit de sa sécurité qui implique le devoir de référence à l'adulte ».*

Pour plus de précision vous pouvez consulter le règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés disponible auprès du Directeur.

Questions que vous vous posez

Quand et comment rencontrer les équipes qui s'occupent de votre enfant ?

A votre demande, vous pouvez rencontrer les professionnels. Mais pour conserver une cohérence globale du suivi de votre enfant, il est préférable de prendre rendez-vous auprès des responsables de service ou de l'assistante sociale.

Quelle est la participation financière ?

La prise en charge est financée par la sécurité sociale dans la mesure où vous avez fourni un dossier administratif complet (condition indispensable pour une admission effective).

Aucune participation financière ne vous sera demandée. Cependant, vous serez invité à participer à la coopérative scolaire et aux frais d'activités des camps.

Comment je suis informé et associé à la scolarité de mon enfant ?

Comme dans toutes les écoles, l'enseignant répondra à vos questions, sur rendez-vous.

Si l'enfant est malade, qui le soigne ? Qui prévient qui ? Qui donne le traitement ?

L'infirmier prend en charge les soins de l'enfant et coordonne la prise de médicaments. C'est à lui que sont remis l'ordonnance et les médicaments.

- Si la santé de votre enfant le rend nécessaire, il peut être amené à conduire celui-ci en consultation médicale. Il vous en informe alors.
- Dans ce cas, la consultation est due au médecin par les parents.
- Pour ce qui est des soins d'orthodontie, d'ophtalmologie et de dermatologie, les accompagnements sont à assurer pas vos soins.

L'argent de poche

Il est possible de donner de l'argent de poche. Il sera géré avec l'aide de l'éducateur

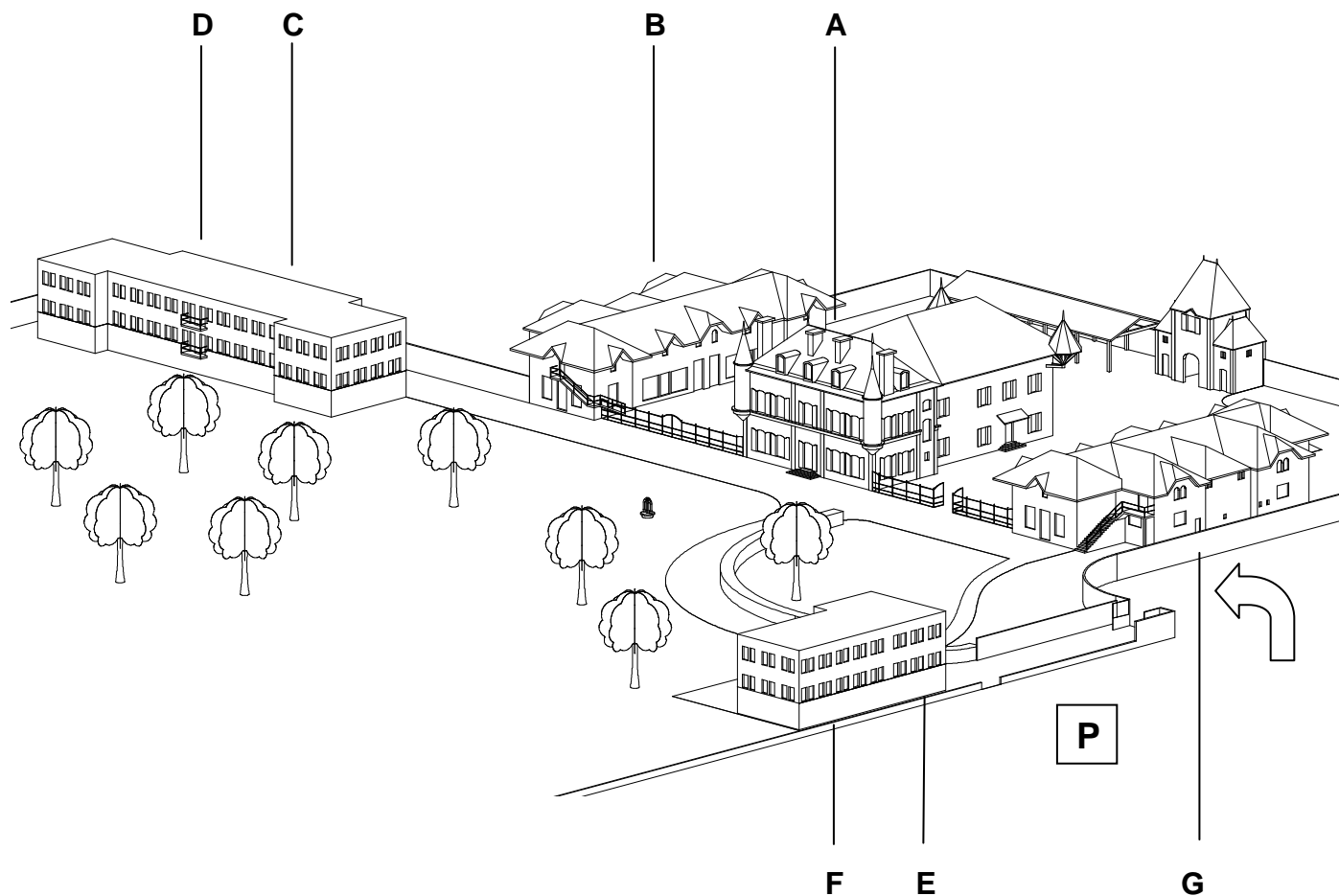
Est-il possible d'apporter des jouets, des décorations pour sa chambre ?

Oui, il est souhaitable que l'enfant puisse se sentir bien dans sa chambre. Concernant les jouets, il sera nécessaire de rencontrer les éducateurs afin de disposer de leur approbation énoncée en lien avec le projet éducatif du groupe.



Pour vous situer

Plan de l'établissement



- A** Accueil - Administration - Infirmerie - Salles de réunion
- B** Ecole
- C** Groupes éducatifs : RIEURS (R de C) - INTREPIDES (1^{er} étage)
- D** Groupes éducatifs : GALAPIAS (R de C) - CASTORS (1^{er} étage)
- E** Groupe éducatif : TRAPPEURS (R de C)
- F** Groupe éducatif : PIONNIERS (1^{er} étage)
- G** Cuisine - Lingerie - Atelier



Plan d'accès



Plan de Civrieux en Dombes

